

Tableau 5: Les rubriques des produits non fiscaux qui ont connu une évolution positive

N° Cpte	Libellé	Prévisions 2021/2022(A)	Prévisions 2022/2023(B)	Diff(B-A)	Diff en %
7211200	Dividendes autres entreprises financières	1 099 551 261	3 372 572 350	2 273 021 089	206,72
7211300	Dividendes entreprises non financières	33 303 218 992	44 737 209 090	11 433 990 098	34,33
7213100	Locations terrains	19 404 599	28 810 390	9 405 791	48,47
7213300	Redevances domaniales	6 623 366 290	9 919 678 371	3 296 312 081	49,77
7222000	Ventes de matériels et meubles réformés	7 090 786	9 829 719	2 738 933	38,63
7223000	Ventes d'imprimés et de documentation	1 862 278 035	3 401 311 682	1 539 033 647	82,64
7225000	Prestations des services de santé	403 165 489	11 149 583 752	10 746 418 263	2665,51
7231100	Passeports et titres de voyages	6 046 566 262	12 678 384 128	6 631 817 866	109,68
7231200	Visas et passeports par les ambassades	40 690 382	66 074 035	25 383 653	62,38
72321100	Taxe de bâtisse	170 180 654	297 248 040	127 067 386	74,67
7232200	Vérifications des poids et mesures	113 820 000	148 826 659	35 006 659	30,76
7232300	Permis de sorties des bateaux certificat de navigabilité	442 515 198	576 623 087	134 107 889	30,31
7232500	Autorisation de transport (dont départ aérien)	548 198 863	686 710 865	138 512 002	25,27
7232600	Licence pour débit de boissons	73 061 833	158 337 340	85 275 507	116,72
7232601	Ouverture/renouvellement des pharmacies et des infirmeries	71 459 169	156 222 066	84 762 897	118,62
7232801	Frais de dossier de code des investissements	179 510 654	1 003 345 894	823 835 240	458,93
7232802	Autorisation de transport des produits forestiers	555 949 379	1 565 866 478	1 009 917 099	181,66
7233400	Droits sur services rendus	1 707 599 456	3 239 555 999	1 531 956 543	89,71
7233600	Redevance administrative (fonds spécial des douanes, redevance audiovisuelle)	4 903 116 602	6 160 038 612	1 256 922 010	25,64
7333601	Recettes des administrations publiques		10 671 754 462	10 671 754 462	
7233700	Redevances sur les conteneurs qui entrent et sur attestations fiscales	65 186 411	90 784 854	25 598 443	39,27
7233800	Autres (redevance de ARCI, VIETEL, Redevance de sûreté)	13 820 762 189	24 029 595 295	10 208 833 106	73,87
7233801	Redevance de pesage au pont bascule	19 387 659	54 672 284	35 284 625	182,00
7233802	Redevances des parkings des camions	53 803 235	86 219 214	32 415 979	60,25
7233804	Contribution annuelles des sociétés d'assurance	16 838 442	171 417 701	154 579 259	918,01
7233805	contribution spéciale des institutions financières		182 580 162	182 580 162	
7233806	Annulation ou modification d'une déclaration liquidée	763 670 000	2 796 387 929	2 032 717 929	266,18



N° Cpte	Libellé	Prévisions 2021/2022(A)	Prévisions 2022/2023(B)	Diff(B-A)	Diff en %
7233807	Redevance annuelle routière forfaitaire	2 000 000 000	9 813 480 515	7 813 480 515	390,67
7241000	Infractions à la réglementation routière	3 495 135 398	13 215 924 776	9 720 789 378	278,12
7243000	Amendes judiciaires	120 792 325	149 337 475	28 545 150	23,63
7280000	Autres produits non fiscaux nca	794 469 474	1 110 116 672	315 647 198	39,73
7242000	Infractions à la réglementation commerciale	25 486 932	104 342 637	78 855 705	309,40
7243000	Amendes judiciaires	165 537 610	262 458 882	96 921 272	58,55
7248000	Autres	2 082 242 968	3 315 388 619	1 233 145 651	59,22
7280000	Autres produits non fiscaux nca	1 230 542 168	1 905 798 949	675 256 781	54,87
7280001	Taxe de sûreté	13 412 639 041	20 558 023 605	7 145 384 564	53,27

Source :PLF 2022/2023 : Tableau A : Recettes et dons

La lecture du tableau montre que les recettes non fiscales ont toutes connu une évolution positive. L'analyse des causes de ces évolutions s'est limitée sur les recettes qui ont connu des évolutions de plus de 50%.

Il s'agit des rubriques suivantes : Dividendes autres entreprises financières (206,72%) ; Ventes d'imprimés et de documentation(82,64%) ; Prestations des services de santé(2665,51%) ; Passeports et titres de voyages(109,68%) ; Visas et passeports par les ambassades (62,38%) ; Taxe de bâtisse(74,67%) ; Licence pour débit de boissons (116,72%) ; Ouverture/renouvellement des pharmacies et des infirmeries(118,62%) ; Frais de dossier de code des investissements(458,93%) ; Autorisation de transport des produits forestiers(181,66%) ; Droits sur services rendus(89,71%) ; Autres (redevance de ARCT, VIETEL, Redevance de sûreté(73,87%) ; Redevance de pesage au pont bascule(182,00%) ; Redevances des parkings des camions(60,25%) ; Contribution annuelles des sociétés d'assurance(918,01%) ; Annulation ou modification d'une déclaration liquidée(266,18%) ; Redevance annuelle routière forfaitaire(390,67%) ; Infractions à la réglementation routière(278,12%) ; Infractions à la réglementation commerciale(309,40%) ; Amendes judiciaires(58,55%) ; Autres(59,22%) ; Autres produits non fiscaux nca (54,87%) et Taxe de sûreté(53,27%).

- La rubrique 7211200 Dividendes autres entreprises financières a connu une évolution de 206,72% justifiée par les réalisations de l'exercice en cours ;
- La rubrique 7223000 Ventes d'imprimés et de documentation a connu une évolution de 82,64% justifiée par les réalisations de l'exercice en cours ;
- La rubrique 7225000 Prestations des services de santé a connu une évolution de 2665,51% justifiée par les réalisations de l'exercice en cours ;



- La rubrique 7231100 Passeports et titres de voyages a connu une évolution de 109,68% justifiée par les réalisations de l'exercice en cours ;
- La rubrique 7231200 Visas et passeports par les ambassades a connu une évolution de 62,38% justifiée par la mesure antérieure ;
- La rubrique 72321100 Taxe de bâtisse a connu une évolution de 74,67% justifiée par les réalisations de l'exercice en cours ;
- La rubrique 7232600 Licence pour débit de boissons a connu une évolution de 116,72% justifiée par les mesures antérieures ;
- La rubrique 7232601 Ouverture/renouvellement des pharmacies et des infirmeries a connu une évolution de 118,62% justifiée par les réalisations de l'exercice en cours ;
- La rubrique 7232801 Frais de dossier de code des investissements a connu une évolution de 458,93% justifiée par les réalisations de l'exercice en cours ;
- La rubrique 7232802 Autorisation de transport des produits forestiers a connu une évolution de 181,66% justifiée par les réalisations de l'exercice en cours ;
- La rubrique 7233400 Droits sur services rendus a connu une évolution de 89,71% justifiée par les réalisations de l'exercice en cours ;
- La rubrique 7233800 Autres (redevance de ARCT, VIETEL, Redevance de sûreté a connu une évolution de 73,87% justifiée par les réalisations de l'exercice en cours ;
- La rubrique 7233801 Redevance de pesage au pont bascule a connu une évolution de 182,00% justifiée par les réalisations de l'exercice en cours ;
- La rubrique 7233802 Redevances des parkings des camions a connu une évolution de 60,25% justifiée par une mesure nouvelle (art.69 PLR) ;
- La rubrique 7233804 Contribution annuelles des sociétés d'assurance a connu une évolution de 918,01% justifiée par les réalisations de l'exercice en cours ;
- La rubrique 7233806 Annulation ou modification d'une déclaration liquidée connu une évolution de e 266,18% justifiée par les réalisations de l'exercice en cours ;
- La rubrique 7233807 Redevance annuelle routière forfaitaire a connu une évolution de 390,67% justifiée par les réalisations de l'exercice en cours ;
- La rubrique 7241000 Infractions à la réglementation routière a connu une évolution de 278,12% justifiée par les prévisions des recettes qui étaient en 2021/2022 dans la catégorie des recettes exceptionnelles et qui ont été enregistrées dans ce rubrique.
- La rubrique 7242000 Infractions à la réglementation commerciale a connu une évolution de 309,40% justifiée par les réalisations de l'exercice en cours ;
- La rubrique 7280000 Autres produits non fiscaux nca a connu une évolution de 54,87% justifiée par les réalisations de l'exercice en cours ;



- La rubrique 7280001 Taxe de sûreté a connu une évolution de 53,27% justifiée par les réalisations de l'exercice en cours.

Les recettes de l'amende judiciaire (7243000) et « Autre » (724800) ont connu une évolution respective de 58,55% et 59,22%.

Cependant la Cour a constaté que le niveau de leur réalisation pour l'exercice en cours est respectivement de 82 696 365 (50%) et de 956 686 251 (45,9%) en 6 mois et aucune mesure fiscale ne prévoit leur augmentation.

La Cour recommande au ministère en charge des finances de justifier l'augmentation des prévisions de ces recettes.

La Cour signale que deux catégories de recettes ont été créées par le PLF 2022/2023 alors qu'elles n'étaient pas prévues en 2021/2022. Il s'agit de contribution spéciale des institutions financières (182 580 162Fbu) et Recettes des administrations publiques (10 671 754 462Fbu). Elle signale également que la rubrique « Redevance de la direction du Patrimoine » n'a pas connu de prévision alors qu'elle était prévue dans le budget de l'exercice précédent pour un montant de 258 409 386Fbu.

III.1.1.3. Analyse de l'évolution des prévisions des recettes exceptionnelles

Le tableau suivant donne les détails sur l'évolution des prévisions des recettes exceptionnelles.

Tableau 6: Évolution des prévisions des recettes exceptionnelles

N° opte	Intitulé	Prévisions 2021-2022(A)	Prévisions 2022-2023(B)	Diff (B-A)	Diff en %
782	Récupération des fonds détournés et malversations	1 213 786	3 000 000 000	2 998 786 214	247060,5
783	Produit de la privatisation des entreprises publiques	1 053 271		-1 053 271	-100,0
784	AMISOM ET MINUSCA	3 000 000 000	3 000 000 000	0	0,0
786	Recettes minerais	3 557 560 000	3 557 560 000	0	0,0
788	Autres	9 300 000 000	2 000 000 000	-7 300 000 000	-78,5
78	Recettes Exceptionnelles	15 859 827 057	11 557 560 000	-4 302 267 057	-27,1

Source : PLF 2022/2023; Tableau A : Recettes et dons



L'analyse du tableau ci-dessus montre que les prévisions des recettes exceptionnelles dans le PLF 2022/2023 ont diminué de 27,1%. Cette diminution est due à l'absence des prévisions de la rubrique « produit de la privatisation des entreprises publiques » (compte 783) et à une diminution des prévisions de la rubrique « Autres » (compte 788) de 78,5%.

Les rubriques AMISOM ET MINUSCA (compte 784), Recettes des minerais (compte 786) n'ont pas connu d'évolution.

La diminution des recettes du compte 788 « Autres » est due à l'enregistrement des recettes des infractions à la réglementation routière dans le compte 724 « Amendes et Pénalités ».

La Cour se trouve dans l'impossibilité de déterminer les raisons de l'augmentation des recettes de récupérations des fonds détournés et malversations avec un taux de 247 060,5% étant donné que le niveau des réalisations des années antérieures n'a pas été mis à sa disposition.

La Cour recommande au ministère en charge des Finances d'éclairer le parlement sur les raisons de l'augmentation des prévisions des recettes de récupérations des fonds détournés et malversations.

III.1.2. Analyse de la structure des recettes

L'analyse de la structure des recettes du budget de l'Etat 2022/2023 porte sur les parts qui composent les recettes de l'Etat. Il s'agit de la part des comptes principaux : les produits fiscaux, les exonérations, les Produits non fiscaux, les Dons, les produits financiers et les Produits exceptionnels dans les prévisions des recettes du budget de l'Etat.

Le tableau ci-après indique la part de chaque recette dans le budget des recettes.

Tableau 7: La part de chaque catégorie des recettes dans les prévisions du budget général de l'Etat

N° cpte	Intitulé	Prévisions 2021-2022	Part en %	Prévisions 2022-2023	Part en %
71	Produits fiscaux	1 081 804 820 142	69,3	1 562 988 570 390	71,3
76	Exonérations	18 000 000 000	1,2	80 000 000 000	3,6
72	Produits non fiscaux	112 439 181 075	7,2	205 158 553 271	9,4
73	Dons	333 948 552 374	21,4	333 948 552 374	15,2
74	Produits financiers	11 084 800	0,0	11 084 800	0
78	Produits exceptionnels	15 859 827 057	1,0	11 557 560 000	0,5
Total des recettes		1 562 063 465 448	100,0	2 193 664 320 835	100

Source : PLF 2022/2023 : Tableau A : Recettes et dons



L'analyse du tableau montre que les produits fiscaux occupent 71,3% des recettes totales du projet de loi de finances 2022/2023 contre 69,3% des recettes totales du budget général 2021/2022.

S'agissant des produits non fiscaux, ils occupent 9,4% des recettes totales du projet de loi de finances 2022/2023 contre 7,2% des recettes totales du budget général 2021/2022. Les dons quant à eux occupent 15,2% des recettes totales du projet de loi de finances 2022/2023 contre 21,4% des recettes totales du budget général 2021/2022. Les produits exceptionnels occupent 0,5% des recettes totales du projet de loi de finances 2022/2023 contre 1,0% des recettes totales du budget général 2021/2022.

La structure des recettes est restée stable même s'il y a eu une augmentation des parts des recettes fiscales, les exonérations et les recettes non fiscales et une diminution des parts des recettes des dons et des recettes exceptionnelles.

III.1.2.1. Analyse de la structure des prévisions des produits fiscaux

L'analyse de la structure des produits fiscaux porte sur les prévisions de ses composantes et leurs parts respectives. Les composantes des produits fiscaux sont : impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, impôt intérieur sur les biens et services, impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales et les impôts et taxes exonérés.

Le tableau ci-dessous en donne les détails.

Tableau 8: Les parts des différentes composantes des recettes fiscales

N° cpte	Intitulé	Prévisions 2021/2022	Part en %	Prévisions 2022/2023	Part en %
71	PRODUITS FISCAUX	1 081 804 820 142	98,4	1 562 988 570 390	95,1
711	Impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	256 303 330 244	23,3	368 133 709 335	22,4
714	Impôt intérieur sur les biens et services	713 980 906 509	64,9	1 033 884 475 252	62,9



715	Impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales	111 520 583 389	10,1	160 970 385 803	9,8
76	Impôts et taxes exonérés	18 000 000 000	1,6	80 000 000 000	4,9
	Recettes fiscales	1 099 804 820 142	100	1 642 988 570 390	100

Source : PLF 2022/2023 : Tableau A : Recettes et dons

L'analyse du tableau ci-dessus montre que la structure des recettes fiscales n'a pas changé même si la part des produits fiscaux a diminué passant de 98,4% en 2021/2022 à 95,1% en 2022/2023 et la part des exonérations a connu une augmentation passant de 1,6% en 2021/2022 à 4,9% en 2022/2023.

III.1.2.2. Analyse de la structure des prévisions des produits non fiscaux

L'analyse de la structure des prévisions des produits non fiscaux porte sur la part de chaque rubrique des recettes non fiscales dans le total des recettes non fiscales des prévisions des exercices de 2021/2022 et 2022/2023. Le tableau ci-dessous en donne les détails :

Tableau 9: Comparaison des prévisions des recettes non fiscales de 2021/2022 et de 2022/2023 et leurs parts dans le total des recettes non fiscales.

N° cpte	Intitulé	Prévisions 2021-2022	Part en % (A)	Prévisions 2022-2023	Part en % (B)	B-A
721	Revenu de propriété	45 832 948 510	40,8	61 568 863 900	30,0	-10,8
7211	Dividendes	33 303 218 992	29,6	44 737 209 090	21,8%	-7,8
	Prélèvements sur les quasi-sociétés					0,0
7213	Loyer	12 529 729 518	11,1	16 831 654 810	8,2	-2,9
	Autres recettes non fiscales	66 606 232 565	59,2	143 589 689 371	70,0	10,8
722	Ventes de biens et services	2 781 459 751	2,5	15 070 496 893	7,3	4,9
723	Droits administratifs	43 113 188 697	38,3	88 763 023 959	43,3	4,9
724	Amendes, pénalités et confiscations	6 068 402 908	5,4	17 198 144 914	8,4	3,0
728	Produits de l'industrie et des activités	14 643 181 209	13,0	22 558 023 605	11,0	-2,0



72	Total des produits non fiscaux	112 439 181 075	205 158 553 271	0
----	--------------------------------	-----------------	-----------------	---

Source : LF 2021/2022 et PLF 2022/2023 : Tableau A : Recettes et dons

L'analyse du tableau ci-dessus montre que la structure des produits non fiscaux est restée stable même si au niveau de la composante « revenus de la propriété » il y a eu diminution de 10,8% et qu'au niveau de la composante des autres recettes non fiscales (comptes 722, 723, 724 et 728) il y a eu augmentation de 10,8%

III.1.2.3. Analyse de la structure des prévisions des dons

Les dons attendus pour le projet de loi de finances 2022-2023 sont constitués des dons en capital. L'analyse de la structure des prévisions des dons porte sur la part des éléments qui les composent.

Le tableau ci-dessous en donne les détails.

Tableau 10: Les parts des différentes composantes des dons

Cpte	Intitulé	Prévisions 2021/2022	Parts en %	Prévisions 2022-2023	Parts en %
732	Dons sur projets avec financement extérieur	333 948 552 374	100	333 948 552 374	100
7321	Dons reçus des organisations publiques (bilatérales)	24 017 000 000	7,2	24 017 000 000	7,2
7322	Dons des organisations internationales	278 281 552 374	83,3	278 281 552 374	83,3
7323	Fonds mondial	31 650 000 000	9,5	31 650 000 000	9,5
73	DONS	333 948 552 374	100	333 948 552 374	100

Source : PLF 2022/2023 : Tableau A : Recettes et dons

L'analyse du tableau ci-dessus montre que la structure des dons n'a pas changé, il y a eu reconduction des prévisions des dons.



III.1.2.4. Structure des prévisions des produits exceptionnels

Pour les prévisions de l'exercice 2022/2023, les produits exceptionnels sont constitués par les recettes des récupérations des fonds détournés et malversations, les recettes de l'AMISOM et MINUSCA, les recettes des mines et autres.

Le tableau ci-dessous montre les parts des différentes composantes des recettes exceptionnelles.

Tableau 11: Les parts des différentes composantes des recettes exceptionnelles

	Intitulé	prevision 2021/2022	Part en%	Prévisions 2022/2023	Part en%
782	Récupération des produits détournés et malversation	1 213 786	0	3 000 000 000	26,0
783	Produit de la privatisation des entreprises publiques	1 053 271	0	0	0
784	AMISOM et MINUSCA	3 000 000 000	19	3 000 000 000	26,0
786	Recettes des minerais	3 557 560 000	22	3 557 560 000	30,8
788	Autres	9 300 000 000	59	2 000 000 000	17,3
78	Produits exceptionnels	15 859 827 057	100	11 557 560 000	100,0

Source: PLF 2022/2023 : Tableau A : Recettes et dons

L'analyse du tableau ci-dessus montre que la structure des recettes exceptionnelles a changé.

Les recettes de la rubrique « Récupération des produits détournés et malversation » qui représentaient 0,076% des recettes exceptionnelles dans le budget 2021/2022 représentent 26,0% dans les prévisions des recettes exceptionnelles de 2022/2023.

Les recettes de la rubrique « AMISOM ET MINUSCA » quant à elles qui représentaient 19% du budget 2021/2022 représentent 26% dans les prévisions



des recettes exceptionnelles de 2022/2023.

La Cour signale toutefois que ces recettes n'affichent pas de réalisations à considérer le PLR 2020/2021.

Les recettes de la rubrique « Recettes des minerais » qui représentaient 22% du budget 2021/2022 représentent 30% dans les prévisions des recettes exceptionnelles de 2022/2023.

La Cour signale toutefois que ces recettes n'affichent pas de réalisations à considérer le PLR 2020/2021

III.1.3. Analyse de la qualité des prévisions des recettes

L'analyse de la qualité des prévisions a consisté à comparer les prévisions des recettes à leurs niveaux de réalisation des années antérieures.

L'analyse de la qualité des prévisions des recettes s'est limitée aux prévisions des recettes fiscales et des recettes non fiscales.

III.1.3.1. Analyse de la qualité des prévisions des recettes fiscales

L'analyse de la qualité des prévisions des recettes fiscales porte sur les prévisions des composantes des recettes fiscales en comparaison avec leur niveau de réalisation des exercices antérieurs et l'exercice en cours d'exécution. Le tableau suivant en donne les détails.



Tableau 12: Comparaison des prévisions des recettes fiscales avec les réalisations des années antérieures

Intitulé	Prévisions 2021/2022	Prévisions 2022/2023	Exécution des années antérieures		Taux d'exécution en juillet à Décembre 2021
			Moyenne des réalisations durant 3 ans (2018/2019, 2019/2020, 2020/2021)	Exécution juillet à décembre 2021	
Recettes fiscales	1 099 804 820 142	1 642 988 570 390	1 039 984 004 368	658 198 249 916	59,8
Produits fiscaux	1 081 804 820 142	1 562 988 570 390	922 163 037 873	563 080 455 485	52,1
Impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	256 303 330 244	368 133 709 335	223 886 165 026	120 166 010 817	46,9
Impôt intérieur sur les biens et services	713 980 906 509	1 033 884 475 252	591 309 541 091	382 354 476 953	53,6
Impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales	111 520 583 389	160 970 385 803	106 967 331 757	60 559 967 715	54,3
Impôts et taxes exonérés	18 000 000 000	80 000 000 000	117 800 966 495	95 117 794 431	528,4

Source: PLF 2022/2023, les données de PLR des exercices 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 et les données des réalisations de l'OBR de juillet 2021 à décembre 2021



A l'analyse du tableau ci-dessus, la Cour constate que les prévisions de la rubrique « Impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital » sont réalistes compte tenu de leur niveau de réalisation des années antérieures.

Par contre les prévisions des rubriques « impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales » et « Impôt intérieur sur les biens et services » et « exonérations » ne sont pas réalistes si on les compare avec leur niveau de réalisation des années antérieures.

Le compte 76 des impôts et taxes exonérés a été revu à la hausse même s'il n'a pas pris en considération le niveau des réalisations des exercices antérieurs.

La Cour recommande au ministère en charge des Finances d'éclairer le Parlement sur les motifs qui ont conduit à la hausse des prévisions des recettes des comptes 715, 714.

III.1.3.2. Analyse de la qualité des prévisions des produits non fiscaux

L'analyse de la qualité des prévisions des recettes non fiscales porte sur les prévisions des produits non fiscaux en comparaison avec le niveau de réalisation des années antérieures. Le tableau ci-dessous en donne les détails.

Tableau 13: Comparaison des prévisions du PLF 2022/2023 et les réalisations des années antérieures des recettes non fiscales

N°compte	Intitulé	Prévisions 2021-2022(A)	Prévisions 2022-2023	Moyenne des réalisations durant 3ans (2018-2019-2020 et 2020-2021)	Exécution Juillet 2022 (B) sur (A)	Taux d'exécution
721	Revenu de propriété	45 832 948 510	61 568 863 900	37 617 760 917	23 765 863 055	51,9
	Dividendes	33 303 218 992	44 737 209 090	28 717 759 904	17 369 150 336	52,2
	Prélèvements sur les quasi-sociétés					
	Loyer	12 529 729 518	16 831 654 810	9 313 564 850	6 396 712 719	51,1
	Autres recettes non fiscales	66 606 232 565	143 589 689 371	73 451 088 760	57 064 147 716	85,7
722	Ventes de biens et services	2 781 459 751	15 070 496 893	8 879 675 695	9 846 364 643	354,0
723	Droits administratifs	43 113 188 697	88 763 023 959	62 305 812 733	33 142 254 385	76,9
724	Amendes, pénalités et confiscations	6 068 402 908	17 198 144 914	4 793 172 216	4 092 075 603	67,4
728	Produits divers et non identifiés	14 643 181 209	22 558 023 605	2 634 144 158	9 983 453 085	68,2



72	Total des produits non fiscaux	112 439 181 075	205 158 553 271	116 230 565 719	80 830 010 771	71,9
----	--------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------	----------------	------

Source : LF 2021/2022 et PLF 2022/2023 : Tableau A : Recettes et dons des exercices 2018/2019, 2019/2020 et 2021/2022 et les données des réalisations des recettes de l'OBR de juillet à décembre 2021.

L'analyse du tableau ci-dessus montre que les recettes des produits non fiscaux ont connu tous un taux de réalisation de plus de 50% pendant le premier semestre de l'exercice 2021/2022. Ce qui justifie la hausse des prévisions des recettes y relatives pour 2022/2023.

III.2. Analyse des prévisions des dépenses

Les prévisions des dépenses du BGE, exercice 2022/2023 sont constituées des dépenses courantes pour un montant de 1 202 666 915 236 FBU et des dépenses en capital ou dépenses d'investissement pour un montant de 1 188 416 068 359 FBU. L'analyse des prévisions des dépenses porte sur 3 aspects : l'évolution, la structure et la qualité.

III.2. 1. Analyse de l'évolution des prévisions des dépenses

L'évolution des prévisions de ces dépenses sur la période allant de 2018/2019 à 2022/2023 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14: Evolution des dépenses du BGE sur la période de 2018/2019 à 2022/2023

Intitulés	Prévisions 2018/2019	Prévisions 2019/2020	Var. en %	Prévisions 2020/2021	Var.	Prévisions 2021/2022	Var. en %	Prévisions 2022/2023	Variation	Var. en %
a) Dépenses courantes	881 116 895 408	931 022 362 524	5,7	964 620 586 025	3,6	1 040 230 422 561	7,8	1 202 666 915 236	162 436 492 675	15,6
Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	816 023 790 741	864 647 097 769	6,0	905 445 321 270	4,7	977 734 984 397	8,0	1 138 316 777 600	160 581 793 203	16,4
Salaires	409 183 741 933	442 314 179 273	8,1	465 488 774 432	5,2	499 727 133 582	7,4	508 363 127 174	8 635 993 592	1,7
Autres biens et services	121 247 791 415	0	5,0	138 944 252 918	9,1	129 699 531 871	-6,7	150 814 502 489	21 114 970 618	16,3
Contributions aux organismes internationaux	16 422 578 182	17 668 654 614	7,6	19 226 496 043	8,8	19 781 310 375	2,9	31 903 630 080	12 122 319 705	61,3
Transferts aux ménages	48 923 730 629	48 760 849 305	-0,3	51 822 378 582	6,3	53 028 363 759	2,3	52 931 591 367	-96 772 392	-0,2
Subsides et subventions	201 884 113 128	210 211 752 496	4,1	209 601 583 841	-0,3	256 136 809 356	22,2	311 942 091 036	55 805 281 680	21,8



Imprévus	361 835 454	361 835 454	0	2 361 835 454	552,74	1 361 835 454	-	2 361 835 454	1 000 000 000	73,4
Exonérations	18 000 000 000	18 000 000 000	0	18 000 000 000	0	18 000 000 000	0,0	80 000 000 000	62 000 000 000	344,4
Versements d'intérêts	56 893 104 667	58 175 264 755	2,3	59 175 264 755	1,7	62 495 438 164	5,6	64 350 137 636	1 854 699 472	3,0
Versements d'intérêts intérieurs	43 270 999 373	45 000 000 000	4	46 000 000 000	2,2	47 920 173 409	4,2	47 221 689 517	-698 483 892	-1,5
Versements d'intérêts extérieurs	13 622 105 294	13 175 264 755	-3,3	13 175 264 755	0	14 575 264 755	10,6	17 128 448 119	2 553 183 364	17,5
Dépenses de fonds	8 200 000 000	8 200 000 000	0	-	-	-	-	-	-	-
FRN	8 200 000 000	8 200 000 000	0	-	-	-	-	-	-	-
b) Dépenses en capital et prêts nets	519 557 898 215	585 402 726 953	12,7	611 414 219 131	4,4	673 634 980 742	10,2	1 188 416 068 359	514 781 087 617	76,4
Dépenses en capital sur budget national	130 434 608 176	162 561 152 331	24,6	234 001 755 233	44,0	289 423 964 470	23,7	794 693 281 344	505 269 316 874	174,6
Tirages sur dette directe	16 872 714 157	49 262 463 898	192	49 262 463 898	0	50 262 463 898	2,0	59 774 234 641	9 511 770 743	18,9
Dons en capital	372 250 575 882	373 579 110 724	0,4	328 150 000 000	-12,16	333 948 552 374	1,8	948 552 374 333	0	0,0
Total des dépenses	1 400 674 793 623	1 516 425 089 477	8,26	1 576 184 805 156	3,9	1 713 865 403 303	8,8	2 391 082 983 595	675 966 743 285	39,4

Source : *Lois de finances 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021, 2021-2022 et le PLF 2022/2023*

L'analyse du tableau montre que presque toutes les dépenses ont connu une évolution positive entre 2021/2022 et 2022/2023, sauf pour les rubriques « Transferts aux ménages », et « versements d'intérêts intérieurs » dont les prévisions ont connu une évolution négative.

Les détails de ces évolutions sont illustrés dans les développements qui suivent.

III. 2. 1. 1. Evolution des prévisions des dépenses des rémunérations salariales (compte 61) Les dépenses des rémunérations salariales pour l'exercice 2022/2023 sont prévues à hauteur de 508 363 127 174 Fbu contre 499 722 573 204 Fbu pour l'exercice 2021/2022, soit un taux d'accroissement de 1,7%.

Le tableau ci-dessous donne les détails de l'évolution des prévisions des rémunérations des salariés sur la période 2018-2019 à 2022/2023.



Tableau 15: Evolution des dépenses salariales sur la période 2018/2019 à 2022-2023

N° cptc	Intitulés	Prévisions 2018-2019	Prévisions 2019-2020	Var. en %	Prévisions 2020/2021	Var. en %	Prévisions 2021/2022	Var. en %	Prévisions 2022/2023	Variations	Variat ion en %
611	Rémunéra- tions des sous statuts	302 391 541 272	329 436 590 489	8,9	343 003 901 028	4,1	370 417 163 373	8,0	378 781 355 577	8 364 192 204	2,3
612	Rémunéra- tions des sous contrats	65 154 186 472	69 515 460 590	6,7	70 855 219 793	1,9	71 150 978 234	0,4	71 233 024 209	82 045 975	0,1
613	Vacataires contractuels, journaliers et occasionnels	1 101 985 424	1 116 985 424	1,4	1 116 985 424	0,0	1 199 952 219	7,4	1 228 764 023	28 811 804	2,4
614	Indemnités particulières- pouvoirs publics	7 595 956 616	7 595 956 616	0,0	12 815 164 444	68,7	17 829 651 276	39,1	18 716 507 426	886 856 150	5,0
615	Primes et indemnités diverses	588 741 951	628 741 951	6,8	656 185 951	4,4	776 185 951	18,3	776 185 951		
616	Contributi- ons sociales	32 351 330 198	34 020 444 203	5,2	37 041 317 792	8,9	38 353 202 529	3,5	37 627 289 988	- 725 912 541	- 1,9
61	Total	409 183 741 933	442 314 179 273	8,1	465 488 774 432	5,2	499 727 133 582	7,4	508 363 127 174	8 635 993 592	1,7

Source : : Lois de finances 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021, 2021-2022 et le PLF 2022/2023

L'analyse du tableau montre que les prévisions des salaires ont évolué positivement sur la période 2018-2019 à 2022-2023. Cette évolution positive résulte de l'augmentation des prévisions de certaines rubriques à savoir :

- Les « Rémunérations des sous-statuts » avec les évolutions de 8,9% (entre 2018/2019 et 2019/2020), 4,1% (entre 2019/2020 et 2020/2021), 8% (entre 2020/2021 et 2021/2022) et 2,3%(entre 2021-2022 et 2022-2023) ;
- Les « rémunérations des sous-contrats » avec les évolutions de 6,7% (entre 2018/2019 et 2019/2020), 1,9% (entre 2019/2020 et 2020/2021), 0,4% (entre 2020/2021 et 2021/2022) et 0,1%(entre 2021/2022 et 2022/2023) ;
- Les « Rémunérations des vacataires, contractuels, journaliers et occasionnels » sont passées de 0% (entre 2019/2020 et 2020/2021), à 7,4% (entre 2020/2021 et 2021/2022) et à 2,4%(entre 2021/2022 et 2022/2023) ;
- Les « Indemnités particulières-pouvoirs publics » dont l'évolution est passée de 0% (entre 2018/2019 et 2019/2020), à 68,7% (entre 2019/2020 et 2020/2021), à 39,1% (entre 2020/2021 et 2021/2022) et à 5%(entre 2021/2022 et 2022/2023).



Cette évolution s'explique essentiellement par la mise en œuvre de la politique salariale équitable dans le secteur public, les nouveaux recrutements en personnel visés à l'article 116 du PLF 2022/2023. Selon l'exposé des motifs, elle est également due à l'augmentation des salaires des nouvelles ambassades créées ainsi que les ambassades dotées de nouveaux conseillers et secrétaires d'ambassade.

III.2.1.2. Evolution des prévisions des dépenses des achats de biens et services (comptes 62 et 63)

Le montant des prévisions des achats de biens et services est de 150 664 502 489 FBU en 2022/2023 contre 129 549 531 871 FBU en 2021/2022, soit une augmentation de 16,3%. Le détail de l'évolution de chacun de ces deux comptes sur la période 2018/2019 à 2022/2023 est illustré dans les tableaux qui suivent.

a) Analyse de l'évolution des prévisions des dépenses des services extérieurs

Les dépenses des « services extérieurs » pour l'exercice 2022-2023 sont prévues à hauteur de 55 543 760.376 contre 45 041 648 160FBu pour l'exercice 2021/2022, soit un taux d'augmentation de 23,3%.

Le tableau suivant illustre l'évolution des prévisions de ces dépenses sur la période de 2018/20219 à 2022/2023.



Tableau 16: Evolution des dépenses des services extérieurs sur la période 2018/2019 à 2022-2023

Intitulés	Prévisions 2019-2019	Prévisions 2019-2020	Var. en %	Prévisions 2020-2021	Var. en %		Prévisions 2021-2022	Var. en %	Prévisions 2022-2023	Variations	Var. en %
					2020-2021	2021-2022					
Frais de formation du personnel et frais de missions	9 097 604 333	9 088 003 501	12,2	10 552 801 792	16,1		12 424 296 826	17,7	17 705 924 026	5 281 627 200	42,5
Frais de relations publiques, publicité et interendance	2 083 799 501	2 352 184 741	12,8	6 173 528 558	162,5		3 497 990 451	-43,3	3 857 890 451	359 900 000	10,3
Contrats de prestation de services et abonnement	3 465 426 756	3 587 038 240	3,5	3 915 508 621	9,2		3 571 523 290	-8,8	3 692 593 239	121 069 949	3,4
Locations	20 835 384 966	20 905 891 522	0,3	21 239 891 522	1,6		14 111 013 961	-33,6	13 578 013 961	-533 000 000	-3,8
Entretiens et réparations	10 005 717 238	10 621 159 782	6,2	11 697 219 196	10,1		9 492 892 945	-18,8	14 825 408 012	5 332 515 067	56,2
Assurances	882 456 909	882 456 909	0,0	888 744 386	0,7		763 825 791	-14,1	784 825 791	21 000 000	2,7
Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique	1 011 841 696	1 011 841 696	0,0	1 066 841 696	5,4		1 180 104 896	10,6	1 099 104 896	-81 000 000	-6,9
Total	46 384 231 399	48 448 876 391	4,5	55 534 535 771	14,63		45 041 648 160	-18,5	55 543 760 376	10 502 112 216	23,3

Source : Loi n° 17/2019, 2019/2020, 2020/2021, 2021-2022 et le PLF 2022/2023



L'analyse du tableau montre que les prévisions des services extérieurs ont évolué positivement passant de -18,5% (entre 2019-2020 et 2020-2021) à 23,3% (entre 2021/2022 et 2022/2023). Cette évolution à la hausse est due essentiellement à l'augmentation des prévisions des :

- Frais de formation du personnel et frais de missions (42,5%) ;
- Frais de relations publiques, publicité et intendance (10,3%) ;
- Contrats de prestation de services et abonnement (3,4%) ;
- Entretien et réparations (56,2%) ;
- Assurances (2,7%).

b) Analyse de l'évolution des prévisions des achats (compte 63)

Les prévisions des dépenses d'achats sont estimées à 95 120 742 113 FBU en 2022/2023 contre 84 507 883 711 FBU en 2021/2022, soit un accroissement de 12,6%.



Tableau 17: Evolution des dépenses des achats sur la période de 2018/2019 à 2022-2023

N° epie	Instituts	Prévision 2018-2019	Prévisions 2019-2020	Var. en %	Prévisions 2020-2021	Var. %	Prévisions 2021-2022	Prévisions 2022-2023	Variations	Var. %
631	Fournitures techniques	62 724 753 966	66 712 731 000	6,4	69 073 043 239	3,5	68 476 311 397	76 478 315 993	30 000 004 596	34,6
632	Fournitures administratives	8 122 162 167	8 201 875 353	-1,4	10 108 443 675	23,3	11 862 198 125	12 284 101 820	401 307 695	3,4
633	Véhicules				250 000 000		300 000 000	250 000 000	-50 000 000	-16,7
634	Prestations immobilières et équipements	267 658 442	267 658 442	0,0	267 658 442	0,0	0			
635	Emergences	1 108 985 441	3 548 985 441	4,4	3 552 578 774	0,1	3 847 374 189	4 108 320 300	260 946 111	6,8
63	Total	74 913 540 016	78 731 250 236	5,4	83 003 125 149	5,4	84 507 883 711	95 120 742 113	30 613 858 402	32,6

Source : Lois de finances 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et le PLF 2022-2023



L'analyse du tableau montre que les « fournitures techniques », les « Fournitures administratives » et l'« Energie et eau » affichent une évolution positive entre 2021/2022 et 2022/2023.

Quant à la rubrique « Petits matériels, mobiliers et équipements », elle n'est pas été prévue au cours de l'exercice 2022/2023.

L'analyse des deux comptes (62 et 63) qui composent les « achats de biens et services » montre que le montant renseigné à l'article 2 du PLF 2022/2023(150 814 502 489) diffère de celui inscrit dans la classification économique des dépenses (150 664 502 489 FBU), soit une différence de 150 000 000 FBU.

La Cour constate une discordance entre le montant des « achats de biens et services » renseigné dans la classification économique et celui inscrit à l'article 2 du PLF 2022/2023, soit une différence de 150 000 000 FBU.

La Cour signale que cette différence existe même dans les exercices antérieurs.

La Cour réitère sa recommandation au Ministère en charge des Finances de d'éclairer le parlement sur la discordance entre le montant renseigné dans la classification économique et celui inscrit à l'article 2 du PLF 2022/2023 au sujet des achats de biens et services.

III.2.1.3. Evolution des prévisions des charges financières (compte 64)

Les prévisions des charges financières sont de 64 500 137 636 FBU en 2022/2023 contre 62 645 438 164 FBU en 2021/2022, soit un accroissement de 3%.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des prévisions des charges financières sur la période 2018/2019 à 2022/2023.



Tableau 18: Evolution des prévisions des charges financières sur la période 2018/2019 à 2021-2023

N°compte	Intitulés	Prévision 2018/2019	Prévisions 2019/2020	Var. en %	Prévisions 2020/2021	Var. en %	Prévisions 2021/2022	Var. en %	Prévisions 2022/2023	Variations	Var. en %
6+1	Intérêts sur emprunts extérieurs	13 622 105 294	13 175 264 755	-3,3	13 175 264 755	0,0	14 575 264 755	10,6	17 128 448 119	2 553 183 364	17,5
6+2	Intérêts sur emprunts intérieurs	43 270 990 373	45 000 000 000	4,0	46 000 000 000	2,2	47 920 173 409	4,2	47 221 689 517	- 698 483 892	-1,5
6+4	Perte de change	50 000 000	50 000 000	0,0	50 000 000	0,0	50 000 000	0,0	50 000 000	-	0,0
6+8	Autres charges financières	100 000 000	100 000 000	0,0	100 000 000	0,0	100 000 000	0,0	100 000 000	-	0,0
6+	Total	57 043 095 667	58 325 264 755	2,2	59 325 264 755	1,7	62 645 438 164	5,6	64 500 137 636	1 854 699 472	3,0

Source : Lois de finances 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021, 2021-2022 et le PLF 2022/2023



L'analyse du tableau montre que seule la rubrique « Intérêts sur emprunts extérieurs » a connu une évolution positive de 10,6%(entre 2020/2021 et 2021/2022) et 17,5%(entre 2021/2022 et 2022/2023).

La Cour note cependant que l'article 2 du PLF mentionne seulement les intérêts intérieurs et extérieurs comme charges financières (avec un total de 64 350 137 636 FBU) alors que la classification économique mentionne un montant de 64 500 137 636 FBU, soit une différence de 150 000 000 FBU provenant des sous-comptes 644 « perte de change » et 648 « autres charges financières » qui n'apparaissent pas dans l'article 2 du PLF 2022/2023.

La Cour recommande au ministère en charge des finances d'éclairer le parlement sur cette situation.

III.2.1.4. Evolution des dépenses en capital ou dépenses d'investissement (comptes 20 à 27)

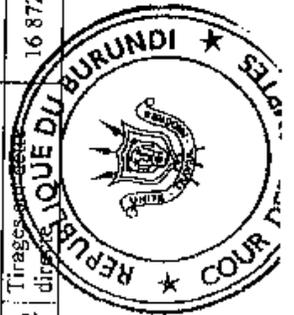
Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 1 188 416 068 359 FBU en 2022/2023 contre 673 634 980 742 FBU en 2021/2022, soit un accroissement de 76,4%.

Le tableau suivant donne les détails sur l'évolution des prévisions des dépenses en capital sur la période 2018/2019 à 2022/2023.



Tableau 19: Evolution des prévisions des dépenses en capital sur la période 2018/2019 à 2022/2023

Intitulés	Prévision 2018-2019	Prévisions 2019-2020	Var. en %	Prévisions 2020-2021	Var. en %	Prévisions 2021-2022	Var. en %	Prévisions 2022-2023	Variations	Var. en %
20 Immobilisations incorporelles	1 064 079 174	1 610 095 771	51,3	5 118 685 524	217,9	3 458 685 524	-32	3 543 902 829	85 217 305	2,5
201 Frais d'étude, de recherche et de développement	1 064 079 174	1 610 095 771	51,3	5 118 685 524	217,9	3 458 685 524	-32,4	3 543 902 829	85 217 305	2,5
21 Immobilisations corporelles	96 559 938 946	128 420 622 044	33,0	190 530 799 174	48,4	216 233 188 018	13,5	679 797 319 819	463 564 131 801	214,4
211 Terrains, gisements et autres actifs naturels	10 633 914 368	11 692 788 704	10,0	11 865 676 445	1,5	10 065 676 445	-15,2	32 135 733 297	22 070 056 852	219,3
212 Constructions	68 591 196 388	76 851 196 388	12,0	27 126 121 253	-64,7	41 856 752 296	54,3	45 826 190 602	3 969 438 306	9,5
213 Infrastructures	5 301 909 458	26 005 671 152	390,5	128 719 456 082	395,0	137 582 695 463	6,9	412 944 104 717	275 361 409 254	200,1
214 Matériels, machines et équipements	12 032 918 732	13 870 965 800	15,3	22 819 545 394	64,5	26 728 063 814	17,1	188 891 291 203	162 163 227 389	606,7
22 Stocks	9 755 760 000	11 563 760 000	18,5	12 063 070 000	4,3	19 063 070 000	58,0	71 563 070 000	52 500 000 000	275,4
221 Stocks stratégiques	9 755 760 000	11 563 760 000	18,5	12 063 070 000	4,3	19 063 070 000	58,0	71 563 070 000	52 500 000 000	275,4
26 Titres et participations	4 667 850 800	3 074 000 000		6 510 650 262		9 842 000 000	51,2	9 562 500 000	-279 500 000	-2,8
261 Participation au capital	4 625 850 800	3 032 000 000	-34,5	5 868 650 262	93,6	9 200 000 000	56,8	8 900 000 000	-300 000 000	-3,3
268 Autres titres et participations	42 000 000	42 000 000	0,0	642 000 000	1428,6	642 000 000	0,0	662 500 000	20 500 000	3,2
271 Contrepartie nationale	18 386 979 256	17 892 674 516	-2,7	19 778 550 273	10,5	40 827 020 928	106,4	30 226 488 696	-10 600 532 232	-26,0
Sous-Total ressources nationales	130 434 608 176	162 561 152 331	24,6	234 001 755 233	43,9	289 423 964 470	23,7	794 693 281 344	505 269 316 874	174,6
272 Tirages directs	16 872 714 157	49 262 463 898	192,0	49 262 463 898	0,0	50 262 463 898	2,0	59 774 234 641	9 511 770 743	18,9



Intitulés	Prévision 2018-2019	Prévisions 2019-2020	Var. en %	Prévisions 2020-2021	Var. en %	Prévisions 2021-2022	Var. en %	Prévisions 2022-2023	Variations	Var. en %
273 : Tirages sur dons	372 250 575 882	373 579 110 724	0,4	328 150 000 000	-12,2	333 948 552 374	1,8	333 948 552 374	0	0,0
27 : Ressources transférées aux projets sur financements extérieurs	407 510 269 295	440 734 249 138	8,2	397 191 014 171	-9,9	425 038 037 200	7,0	423 949 275 711		
Total des dépenses en capital	519 557 898 215	585 402 726 953	12,7	611 414 219 131	4,4	673 634 980 742	10,2	1 188 416 068 359	-1 088 761 489	-9,3
									514 781 087 617	76,4

Source : Lois de finances 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 et le PLE 2023/2023



L'analyse du tableau montre que les dépenses en capital sur ressources nationales ont connu une évolution de 174,6% entre 2021/2022 et 2022/2023. Selon l'exposé des motifs, cette situation est due essentiellement au budget affecté au chemin de fer, agriculture (stocks stratégiques), construction des building administratif, digitalisation, renforcement de l'équipement ARCT, renforcement du système de défense et sécurité et création d'emploi pour les jeunes.

III.2.1.5. Evolution des prévisions des allocations, contributions et des exonérations (compte 66)

Le montant des allocations, contributions et exonérations est passé de 293 769 116 515 Fbu en 2021/2022 à 423 764 922 477 Fbu en 2022/2023, soit un accroissement de 44.25%.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des prévisions de ces charges sur la période de 2018/2019 à 2022/2023.



Tableau 20: Evolution des prévisions des allocations, contributions et des exonérations sur la période 2018/2019 à 2022/2023

Intitulés	Prévision 2019	Prévisions 2019-2020	Var. en %	Prévisions 2020-2021	Var. en %	Prévisions 2021-2022	Var. en %	Prévisions 2022-2023	Variations	Var. en %
Allocations - Contribution et exonérations	236 257 892 671	245 831 608 471	4,1	246 754 869 240	0,4	293 769 116 515	19,1	423 764 922 477	129 995 805 962	44,3
Allocations aux pouvoirs publics	153 634 235 366	156 403 514 042	1,8	147 356 554 839	5,8	191 784 064 059	30,1	246 837 389 944		
Allocations aux services ministériels	27 334 988 865	33 063 369 557	20,1	35 944 737 149	8,8	37 895 665 449	5,3	40 449 846 346	2 554 181 097	6,7
Allocations aux amis administratifs autonomes	20 646 070 238	20 696 070 258	0,2	26 176 281 269	26,5	26 308 076 632	0,5	26 574 055 907	265 979	1,0
Contributions aux organisations internationales	16 422 578 182	17 668 654 614	7,6	19 237 296 043	8,9	19 778 130 375	2,8	31 903 630 080	12 122 919 705	61,3
Exonérations accordées	18 000 000 000	18 000 000 000	-	18 000 000 000	-	18 000 000 000	-	80 000 000 000	62 000 000 000	344,4

Source : Lois de finances 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 et le PLF 2022/2023

L'analyse du tableau ci-dessus montre que les prévisions de certaines dépenses ont dépassé un taux d'évolution de 50%. Il s'agit des prévisions des contributions aux organisations internationales et celles des exonérations qui ont connu des accroissements respectifs de 61.3% et 344.44% entre 2021/2022 et 2022/2023.



III.2.1.6. Evolution des prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges (compte 67)

Les prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges sont prévues à hauteur de 52 931 591 367 en 2022/2023 contre 53 028 363 759 en 2020/2021, soit une diminution de 0,18%.
Le tableau suivant en donne les détails sur la période 2018/2019 à 2022/2023.

Tableau 21: Evolution des prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges

N° cpte	Intitulés	Prévision 2018-2019	Prévisions 2019-2020	Var. en %	Prévisions 2020-2021	Var. en %	Prévisions 2021-2022	Var. en %	Prévisions 2022-2023	Variations	Var. en %
67	Prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges	48 923 730 629	48 760 849 305	0,33	51 822 378 582	6,28	53 028 363 759	2,33	52 931 591 367	- 96 772	- 0,18
	Prestations sociales employeurs	131 000 000	131 000 000	-	131 000 000	-	131 000 000	-	36 000 000	95 000	72,52
672	Assistance sociale	6 887 204 332	9 887 204 332	43,56	8 645 836 843	12,56	10 076 631 382	16,55	6 292 968 990	- 3 783 662	- 37,55
673	Autres transferts courants	41 905 526 297	38 742 644 973	7,56	43 045 521 739	13,11	42 820 732 377	- 0,52	46 602 622 377	3 781 890	8,83

Source : Lois de finances 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021, 2021-2022 et le PLF 2022/2023

L'analyse du tableau montre que la rubrique « prestations sociales, employeurs, assistance sociale et autres charges » (Compte 67) a connu une évolution négative. Cette situation résulte de la baisse des prévisions des « prestations sociales employeurs » (Compte 671) et les « Assistance sociales » (compte 672) qui ont évolué respectivement de -72,52% et -37,55%.



III.2.2. Analyse de la structure des prévisions des dépenses

L'analyse de la structure des prévisions des dépenses a consisté en la comparaison de la part de chaque catégorie des dépenses d'une année à une autre, en l'appréciation de la stabilité de la structure et en l'appréciation de la part des dépenses courantes comparées aux dépenses en capital.

Le détail se trouve dans les tableaux qui suivent :

Tableau 22: La part de chaque catégorie de dépenses dans les prévisions du budget général de l'Etat



Intitulés	Budget 2021/2022	Part en %	Prévisions 2022/2023	Part en %
a) Dépenses courantes	1 040 230 422 561	60,69	1 202 666 915 236	50,30
Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	977 734 984 397	57,05	1 138 316 777 600	47,61
Versements d'intérêts	62 495 438 164	3,65	64 350 137 636	2,69
Dépenses sur fonds	0			
b) Dépenses en capital & prêts nets	673 634 980 742	39,31	1 188 416 068 359	49,70
Dépenses en capital	673 634 980 742	39,31	1 188 416 068 359	49,70
Total dépenses	1 713 865 403 303	100,00	2 391 082 983 595	100,00

Source : LF 2021/2022 et PLF 2022/2023

L'analyse du tableau montre que la structure a changé. En effet, les dépenses courantes occupent 50,30% des dépenses totales du projet de loi des finances, exercice 2022/2023 contre 60,69% des dépenses totales du budget général 2021/2022.

S'agissant des dépenses en capital, elles occupent 49,70% des dépenses totales du projet de loi de finances 2022/2023 contre 39,31% des dépenses totales du budget général 2021/2022.

III. 2.2.1. Structure des prévisions des dépenses courantes

L'analyse de la structure des dépenses courantes porte sur les prévisions de ses composantes et leurs parts respectives. Les composantes des dépenses courantes sont : les rémunérations des salariés, les services extérieurs, les achats, les charges

financières, les subventions aux sociétés, les allocations-contributions et exonérations, les prestations sociales employeur, l'assistance sociale et autres charges et les imprévus.

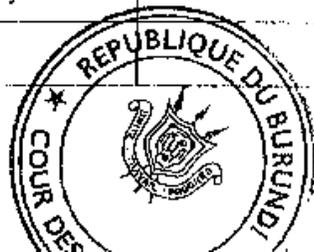
Le tableau ci-dessous en donne les détails :

Tableau 23: Les parts des différentes composantes des dépenses courantes

N° cpté	Intitulés	Prévisions 2021/2022	Part en %	Prévision 2022/2023	Part en %
	Dépenses courantes	1 038 425 862 183	100,0	1 196 337 966 246	100,0
	Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	975 930 424 019	94,0	1 131 987 828 610	94,6
61	Rémunération des salariés	499 727 133 582	48,12	508 363 127 174	42,49
611	Sous statuts	370 417 163 373	35,67	378 781 355 577	31,66
612	Sous contrat	71 150 978 234	6,85	71 233 024 209	5,95
613	Vacataires, contractuels, journaliers, occasionnels	1 199 952 219	0,12	1 228 764 023	0,10
614	Indemnités particulières -pouvoirs publics	17 829 651 276	1,72	18 716 507 426	1,56
615	Primes et indemnités diverses	776 185 951	0,07	776 185 951	0,06
616	Contributions sociales	38 353 202 529	3,69	37 627 289 988	3,15
62	Services extérieurs	45 041 648 160	4,34	55 543 780 376	4,64
621	Frais de formation du personnel et frais de missions	12 424 296 826	1,20	17 705 924 026	1,48
622	Frais de relations publiques, publicité et intendance	3 497 990 451	0,34	3 857 890 451	0,32
623	Contrat de prestation de services et abonnements	3 571 523 290	0,34	3 692 593 239	0,31
624	Locations	14 111 013 961	1,36	13 578 013 961	1,13
625	Entretien et réparations	9 492 892 945	0,91	14 825 408 012	1,24
626	Assurances	763 825 791	0,07	784 845 791	0,07
627	Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique	1 180 104 896	0,11	1 099 104 896	0,09
63	Achats	84 507 883 711	8,14	95 120 742 113	7,95
631	Fournitures techniques	68 478 311 397	6,59	78 478 315 993	6,56



632	Fournitures administratives	11 882 198 125	1,14	12 284 105 820	1,03
633	vêtements	300 000 000	0,03	250 000 000	0,02
634	Petit matériel, mobilier et équipement	0	-	-	-
635	Eau et électricité	3 847 374 189	0,37	4 108 320 300	0,34
64	Charges Financières	14 725 264 755	1,42	17 278 448 119	1,44
641	Versements d'intérêts extérieurs	14 575 264 755	1,40	17 128 448 119	1,43
64110	Bilatéraux	6 978 043 600	0,67	8 065 993 509	0,67
64120	Multilatéraux	7 597 221 155	0,73	9 062 454 610	0,76
642	Versements d'intérêts intérieurs	47 920 173 409	4,61	47 221 689 517	3,95
64220	Avances consolidées de la BRB	15 009 749 221	1,45	15 009 749 221	1,25
64240	Intérêts des obligations	32 111 940 296	3,09	32 111 940 296	2,68
64280	Intérêts sur autres dettes contractualisées	798 483 892	0,08	100 000 000	0,01
644	Perte de change	50 000 000	0,00	50 000 000	0,00
648	Autres charges financières	100 000 000	0,01	100 000 000	0,01
65	Subventions aux sociétés	80 798 639	0,01	80 798 639	0,01
653	Subventions aux collectivités territoriales	80 798 639	0,01	80 798 639	0,01
66	Allocations-contributions et exonérations	293 837 321 092	28,30	423 764 922 477	35,42
661	Allocations et subsides	191 784 064 059	18,47	244 837 389 944	20,47
662	Allocations aux services Ministériels	37 895 665 449	3,65	40 449 846 546	3,38
664	Allocations aux entités administratives autonomes	26 376 281 209	2,54	26 574 055 907	2,22
666	Contributions aux organismes internationaux	19 781 310 375	1,90	31 903 630 080	2,67
667	Exonérations	18 000 000 000	1,73	80 000 000 000	6,69
67	Prestation sociale employeur, assistance sociale et autres charges	42 820 732 377	4,12	46 602 622 377	3,90
671	Prestation sociale employeur	0	-	-	-
672	Assistance sociale	0	-	-	-



673	Autres transferts courants	42 820 732 377	4,12	46 602 622 377	3,90
88	Imprévus	1 361 835 454	0,13	2 361 835 454	0,20
	Fonds routier national				-
64	versements d'intérêts	62 495 438 164	6,02	64 350 137 636	5,38
641	versements d'intérêts extérieurs	14 575 264 755	1,40	17 128 448 119	1,43
642	versements d'intérêts intérieurs	47 920 173 409	4,61	47 221 689 517	3,95

Source : LF2021/2022 et PLF2022/2023

L'analyse du tableau montre que les parts des prévisions différentes composantes des dépenses courantes n'ont pas changé sauf pour certaines dépenses qui ont connu une variation significative. Il s'agit notamment des rémunérations des salaires qui passent de 48,12% pour l'exercice 2021/2022 à 42,49% pour l'exercice 2022/2023, l'allocation-contribution et exonération qui varie de 28,30% en 2021/2022 à 35,42% en 2022/2023 ainsi que les imprévus qui augmentent de 1 milliard francs burundais. La structure des dépenses courantes est globalement stable.

III.2.2.2. Structure des prévisions des dépenses en capital

L'analyse de la structure des prévisions des dépenses d'investissement ou en capital porte sur les parts des dépenses en capital sur ressources nationales (les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les stocks, les titres et participation et la contrepartie nationale et des dépenses en capital sur ressources extérieures (tirages sur dette directe et les dons en capital) dans le total des prévisions des dépenses d'investissement des exercices 2021/2022 et 2022/2023. Le tableau ci-dessous en donne les détails :

Tableau n°24: La part des différentes composantes des dépenses en capital

N° epte	Intitulés	Prévisions 2021/2022	Part en %	Prévision 2022/2023	Part en %
	Dépenses en capital & prêts nets	673 634 980 742	100	1 188 416 068 359	100
	Dépenses en capital sur ressources nationales	289 423 964 470	43,0	794 693 281 344	66,9
20	Immobilisations incorporelles	3 458 685 524	0,5	3 543 902 829	0,3



201	Frais d'études, de recherche et développement	3 458 685 524	0,5	3 543 902 829	0,3
21	Immobilisations corporelles	216 233 188 018	32,1	679 797 319 819	57,2
211	Terrains, gisements et autres actifs naturels	10 065 676 445	1,5	32 135 733 297	2,7
212	Constructions	41 856 752 296	6,2	45 826 190 602	3,9
213	Infrastructures	137 582 695 463	20,4	412 944 104 717	34,7
214	Matériels, machines, & équipements	26 728 063 814	4,0	188 891 291 203	15,9
22	Stocks	19 063 070 000	2,8	71 563 070 000	6,0
221	Stock stratégique	19 063 070 000	2,8	71 563 070 000	6,0
26	Titres et participation	9 842 000 000	1,5	9 562 500 000	0,8
261	Participation au capital	9 200 000 000	1,4	8 900 000 000	0,7
268	Autres titres et participations	642 000 000	0,1	662 500 000	0,1
27	Ressources transférées aux projets sur financements extérieurs	384 211 016 272	57,0	393 722 787 015	33,1
271	Contrepartie nationale	40 827 020 928	6,1	30 226 488 696	2,5
272	Tirages sur dette directe	50 262 463 898	7,5	59 774 234 641	5,0
273	Dons en capital	333 948 552 374	49,6	333 948 552 374	28,1

Source : LF2021/2022 et PLF2022/2023

L'analyse du tableau ci-dessus montre que la structure des différentes composantes des investissements est stable sauf la part des dépenses en capital sur ressources nationales qui passent de 43,0 % (2021/2022) du total des dépenses à 66,9 % (2022/2023), soit une variation positive de 23,9% et la part des ressources transférées aux projets sur financement extérieur qui ont passé de 57,0% à 33,1%, soit une variation négative de 23,9%.

Il est à noter qu'il y a des accroissements remarquables d'une année à l'autre, notamment au niveau des « immobilisations incorporelles », des « immobilisations corporelles » et des « tirages sur dettes directes ».

La structure est en cohérence avec les choix des grandes priorités annoncées dans l'exposé des motifs entre autres la construction du chemin de fer reliant Uvinza-Malagarazi-Musanzezi-Itanga, la poursuite de l'entretien du réseau routier « Zéro



nids de poules », les projets de développement et l'emploi des jeunes, la digitalisation des services publics, la politique salariale équitable dans le secteur public, ainsi que le financement du domaine de l'agriculture et de l'élevage par la poursuite de la politique de subvention des engrais organo-minéraux et le repeuplement du cheptel bovin en faveur de la population regroupée en coopératives agro-pastorales, etc.

III.2.3. Analyse de la qualité des prévisions des dépenses

L'analyse de la qualité des prévisions consiste à vérifier le réalisme ou l'irréalisme des prévisions du PLF 2022/2023 compte tenu de la moyenne d'exécution des exercices 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 et du niveau d'exécution des dépenses du 01/07/2021 au 31/03/2022.

Le tableau ci-dessous montre les prévisions de l'exercice 2022/2023, la moyenne d'exécution des montants sur les 3 exercices antérieurs (2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021) ainsi que le taux d'exécution du 01/07/2021 au 31/03/2022.

Tableau 24: Analyse de la qualité des prévisions des dépenses du budget général de l'Etat

N° cpte	Intitulés	Prévisions 2022/2023	Exécution	
		Montant	Moyenne des montants de 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021	Taux d'exéc. du 01/07/2021 au 31/03/2022 (en %)
	Dépenses courantes			
61, 62, 63, 65, 66, 67	Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	1 135 885 740 785	884 825 787 550	71.74
64	Charges financières	64 500 137 636	22 099 572 003	35.36
641, 642	Versement d'intérêts	64 350 137 636	13 754 472 745	35.45
644	Perte de change	50 000 000	3 269	0
648	Autres charges financières	100 000 000	1 395 909	0
	Dépenses des fonds	-	-	-
20 à 26	Dépenses en capital et prêts nets	764 466 792 648	125 475 366 742	44.49
271	Dépenses en capital sur budget national	30 226 488 696	22 080 929 292	27.02



Source : Classification économique de l'exécution des dépenses de 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 l'exécution des dépenses du 01/07/2021 au 31/03/2022 et PLF 2022/2023

La lecture de ce tableau montre que l'exécution de certaines catégories des dépenses connaît un taux inférieur à 50% et d'autres n'ont pas encore connu d'exécution au 31 mars 2022.

L'analyse détaillée de la qualité des prévisions pour chaque catégorie des dépenses est présentée dans les tableaux qui suivent.

III.2.3.1. L'analyse de la qualité des prévisions des dépenses courantes

III.2.3.1.1. Analyse de la qualité des prévisions des rémunérations des salariés

Le tableau suivant montre les prévisions de l'exercice 2021/2022, les prévisions de 2022/2023 et la moyenne des montants exécutés sur les 3 années antérieures ainsi que le taux d'exécution du 01/07/2021 au 31/03/2022.

Tableau 25: Analyse de la qualité des prévisions des rémunérations des salariés

N° cpt	Intitulés	Prévisions 2021/2022	Prévisions 2022/2023	Exécution	
		Montant	Montant	Moyenne des montants exécutés pour les exercices 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021	Taux d'exéc. du 01/07/2021jus qu'au 31/03/2022 (en %)
61	Rémunération des salariés	499 727 133 582	508 363 127 174	463 078 994 408	72.97
611	Rémunérations des sous statuts	370 417 163 373	378 781 355 577	347 318 116 168	72.57
612	Rémunérations des sous contrats	71 150 978 234	71 233 024 209	67 026 433 641	70.93
613	Vacataires, contractuels, journaliers et occasionnels	1 199 952 219	1 228 764 023	1 043 502 283	75.51
614	Indemnités particulières- pouvoirs publics	17 829 651 276	18 716 507 426	9 042 649 858	75.60



N° cptc	Intitulés	Prévisions 2021/2022	Prévisions 2022/2023	Exécution	
		Montant	Montant	Moyenne des montants exécutés pour les exercices 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021	Taux d'exéc. du 01/07/2021 jus qu'au 31/03/2022 (en %)
615	Prime et indemnités diverses	776 185 951	776 185 951	562 508 230	73.38
616	Contributions sociales	38 353 202 529	37 627 289 988	38 085 784 228	79.20

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses de 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021, l'exécution des dépenses du 01/07/2020 au 31/03/2023 et PLF 2022/2023.

Au vu du taux d'exécution des rémunérations des salariés du 01/07/2020 au 31/03/2022 qui est de 72.97%, l'augmentation des prévisions des rémunérations des salariés pour l'exercice 2022/2023 est réaliste. Elle est par ailleurs en cohérence avec la politique du gouvernement décrite dans l'exposé des motifs et dans le PLF 2022/2023 (Chap. III point 8°).

III.2.3.1.2 Analyse de la qualité des prévisions des achats de biens et services (compte 62 et 63)

Les dépenses des achats de biens et services sont composés des « services extérieurs » et des « achats ».

a) Services extérieurs

Le tableau suivant montre les montants des prévisions des exercices 2021/2022 et 2022/2023, les moyennes des 3 années antérieures (2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021) ainsi que le taux d'exécution du 01/07/2021 au 31/03/2022.

Tableau 26: Analyse de la qualité des prévisions des services extérieurs

N° cptc	Intitulés	Prévisions 2021/2022	Prévisions 2022/2023	Exécution	
		Montant	Montant	Moyenne des montants de 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021	Taux d'exéc. du 01/07/2021 au 31/03/2022 (en %)
62	Services extérieurs	45 041 648 160	55 543 760 376	54 614 385 860	68.59



N° cpté	Intitulés	Prévisions 2021/2022	Prévisions 2022/2023	Exécution	
		Montant	Montant	Moyenne des montants de 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021	Taux d'exéc. du 01/07/2021 au 31/03/2022(en %)
621	Frais de formation du personnel et frais de missions	12 424 296 826	17 705 924 026	10 007 501 891	66.25
622	Frais de relations publiques, publicités et intendances	3 497 990 451	3 857 890 451	30 53 931 262	77
623	Contrats de prestations de services et abonnements	3 571 523 290	3 692 593 239	3 039 949 986	49.70
624	Locations	14 111 013 961	13 578 013 961	21 354 967 093	69.92
625	Entretiens et réparations	9 492 892 945	14 825 408 012	15 339 358 350	76.29
626	Assurances	763 825 791	784 825 791	748 370 023	96.99
627	Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique	1 180 104 896	1 099 104 896	1 070 307 256	41.41

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses de 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021, l'exécution des dépenses du 01/07/2021 au 31/03/2022 et PLF 2022/2023.

L'analyse du tableau montre que le taux d'exécution des dépenses des services extérieurs a été de 68,59%.

Les prévisions de ces dépenses sont en cohérence avec le taux d'exécution étant donné que les prévisions de l'exercice 2021/2022 étaient de 45 241 648 160 FBU alors que les prévisions de l'exercice 2022/2023 sont de 55 543 760 376 FBU.

b) Les achats

Le tableau suivant montre les montants des prévisions des exercices 2021/2022 et 2022/2023, les moyennes des 3 années antérieures (2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021) ainsi que le taux d'exécution du 01/07/2021 au 31/03/2022.



Tableau 27: Analyse de la qualité des prévisions des achats

N° cpte	Intitulés	Prévisions 2021/2022	Prévisions 2022/2023	Exécution	
		Montant	Montant	Moyenne des montants de 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021	Taux d'exéc. du 01/07/2021 au 31/03/2022 (en %)
63	Achats	84 507 883 711	95 120 742 113	106 765 615 259	60.92
631	Fournitures techniques	68 478 311 397	78 478 315 993	93 127 421 361	66.44
632	Fournitures administratives	11 882 198 125	12 284 105 820	9 901 799 930	29.28
633	vêtements	300 000 000	250 000 000	81 297 280	0
634	Petit matériel, mobilier et équipement	-	-	278 772 608	-
635	Energie et eau	3 847 374 189	4 108 320 300	3 376 324 080	70.61

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses de 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021, l'exécution des dépenses du 01/07/2021 au 31/03/2022 et PLF 2022/2023

A la lecture du tableau, la Cour constate que les prévisions des dépenses pour les rubriques 632 « Fournitures administrative » sont irréalistes compte tenu de leur niveau d'exécution de 29.28% du 01/07/2021 au 31/02/2022.

La Cour recommande au ministère en charge des Finances d'éclairer le parlement au sujet des prévisions des « Fournitures administratives ».

III.2.3.2. Analyse de la qualité des prévisions des charges financières (compte 64)

Le tableau suivant montre les prévisions de l'exercice 2021/2022, la moyenne des montants exécutés sur les 3 exercices antérieurs (2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021) et le taux d'exécution du 01/07/2021 au 31/03/2022.



Tableau 28: Analyse de la qualité des prévisions des charges financières

N° cpté	Intitulés	Prévisions 2021/2022	Prévisions 2022/2023	Exécution	
		Montant	Montant	Moyenne des montants de 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021	Taux d'exéc. du 01/07/2021 au 31/03/2022 (en %)
64	Charges financières	62 645 438 164	64 500 137 636	22 099 572 003	35.36
641	Intérêts sur emprunts extérieurs	14 575 264 755	17 128 448 119	8 343 700 080	61.24
642	Intérêts sur emprunts intérieurs	47 920 173 409	47 221 689 517	13 754 472 745	27.60
644	Perte de change	50 000 000	50 000 000	3 269	0
648	Autres charges financières	100 000 000	100 000 000	1 395 908	0

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses de 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 l'exécution des dépenses du 01/07/2021 au 31/03/2022 et PLF 2022/2023

Au vu de ce tableau, les charges financières ont connu un taux d'exécution de 35.36% pour la période du 01/07/2021 au 31/03/2022. Pour l'exercice 2021/2022, les charges financières ont été prévus à hauteur de 62 645 438 164 FBU contre 64 500 137 636 FBU de 2022/2023, soit une augmentation de 2.9%.

III.2. 3. 3. Analyse de la qualité des prévisions des Allocations, contributions et exonérations

Le tableau suivant montre les prévisions des allocations, contributions et exonérations exercices 2021/2022 et 2022/2023, la moyenne des montants des 3 années antérieures (2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021) et le taux d'exécution du 01/07/2021 au 31/03/2022.



Tableau 29: Analyse de la qualité des prévisions des allocations, contributions et exonérations

N° cpté	Intitulé	Prévisions 2021/2022 Montant	Prévisions 2022/2023 Montant	Exécution	
				Moyenne des montants de 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021	Taux d'exéc. du 01/07/2021 au 31/03/2022 (en %)
66	Allocations, contributions et exonérations	293 837 321 092	423 764 922 477	216 892 231 406	73.23
661	Allocations aux pouvoirs publics	191 784 064 059	244 837 389 944	138 548 265 696	77.26
662	Allocations aux services ministériels	37 895 665 449	40 449 846 546	41 062 403 468	82.71
664	Allocations aux entités administratives autonomes	26 376 281 209	26 574 055 907	23 015 460 154	82.25
666	Contributions aux organisations internationales	19 781 310 375	31 903 630 080	14 266 102 088	70.52
667	Exonérations accordées	18 000 000 000	80 000 000 000	0	747

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses de 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 l'exécution des dépenses du 01/07/2021 au 31/03/2022 et PLF 2022/2023

Le tableau ci-dessus montre que le taux d'exécution des exonérations du 01/07/2021 au 31/03/2022 est nul selon la classification économique des dépenses. Aussi, la moyenne d'exécution des 3 exercices antérieurs est nulle. Aussi, la moyenne d'exécution des 3 exercices antérieurs est nulle. Cependant, selon les données de l'OBR, le montant des exonérations exécutées du 01/07/2021 au 31/03/2022 s'élève à 134 378 640 399 FBU soit un taux d'exécution de 747 %. Cela prouve que les prévisions pour les exonérations ne sont pas réalistes compte tenu de leur niveau d'exécution de l'exercice 2021/2022.

La Cour recommande au ministère en charge des Finances d'éclairer le Parlement sur cette situation.



III.2.3.4. Analyse de la qualité des prévisions des prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges

Le tableau suivant montre les prévisions des prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges, exercice 2021/2022, 2022/2023, la moyenne des montants des 3 années antérieures (2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021) et le taux d'exécution du 01/07/2021 au 31/03/2022

Tableau 30: Analyse de la qualité des prévisions des prestations sociales employeur, assistantes sociales et autres charges

N° cptc	Intitulé	Prévisions 2021/2022	Prévisions 2022/2023	Exécution	
		Montant	Montant	Moyenne des montants de 2018/2019, 2019 /2020 et 2020/2021	Taux d'exéc. du 01/07/2021 au 31/03/2022 (en %)
67	Prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges	53 028 363 759	52 931 591 367	43 422 778 942	72.48
671	Prestations sociales employeur	131 000 000	36 000 000	30 327 898	32.29
672	Assistance sociale	10 076 631 382	6 292 968 990	2 664 674 360	12.14
673	Autres transferts courants	42 820 732 377	0	40 727 776 684	80.68

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses de 2017, 2018/2019, 2019/2020, l'exécution des dépenses du 01/07/2021 au 31/03/2022 et PLF 2022/2023

La lecture de ce tableau montre que la rubrique « prestations sociales employeur » est exécutée au taux de 72.48% et le montant des prévisions pour l'exercice 2022/2023 est de 52 931 591 367 Fbu celles de l'exercice 2021/2022 était de 52 028 363 759 Fbu soit une diminution de 96 772 392 (0.18%). La rubrique « autres transferts courant » leurs prévisions pour l'exercice 2022/2023 sont nulles alors que leur taux d'exécution est de 80.68% ce qui rend les prévisions irréalistes sur cette rubrique.

La Cour recommande au ministère en charge des finances d'éclairer le parlement sur cette situation

VI.2.3.5. Analyse de la qualité des prévisions des dépenses en capital

L'analyse de la qualité des prévisions des dépenses en capital porte uniquement sur les dépenses d'investissement sur ressources nationales suite à l'indisponibilité des données sur ressources extérieures c'est-à-dire du compte 20 au sous compte 271.



Tableau 31: Analyse de la qualité des prévisions des dépenses d'investissements sur ressources nationales

N° cpte	Intitulés	Prévisions 2021/2022	Prévisions 2022/2023	Exécution	
		Montant	Montant	Moyenne des montants de 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021	Taux d'exéc. du 01/07/2021 au 31/03/2022 (en %)
20	Immobilisations incorporelles	3 458 685 524	3 543 902 829	1 083 376 141	38,53
21	Immobilisations corporelles	216 233 188 018	679 797 319 819	95 515 762 686	34,65
22	Stocks	19 063 070 000	71 563 070 000	23 290 537 151	58,38
26	Titres et participations	9 842 000 000	9 562 500 000	5 585 690 764	54,43
271	Contrepartie nationale	40 827 020 928	30 226 488 696	22 080 929 292	27,02
272	Tirages sur emprunts	50 262 463 898	59 774 234 641	-	-
273	Tirages sur dons	333 948 552 374	333 948 552 374	-	-

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses de 2017, 2018/2019 et 2019/2020, l'exécution des dépenses du 01/07/2021 au 31/03/2022 et PLF 2022/2023

L'analyse du tableau ci-dessus montre que :

- le taux d'exécution pour la rubrique « stocks » est de 58,38%. Les prévisions pour l'exercice 2022/2023 sont de 71 563 070 000 Fbu contre 19 063 070 000 Fbu pour 2021 /2022, soit une augmentation de 52 500 000 000 FBU.
- le montant exécuté du 01/07/2021 au 31/03/2022 sur la rubrique des « immobilisations corporelles » est de 65 424 105 932 Fbu sur les prévisions de 188 790 116 694 FBU, soit un taux d'exécution de 34,6%. Les prévisions de l'exercice 2022/2023 sont de 679 797 319 819 FBU, soit une augmentation d'un montant de 491 007 203 125 Fbu représentant un taux de 260 %.



CHAPITRE IV. ANALYSE DES DEPENSES FISCALES ET DE LA STRUCTURE DU PLF 2022/2023

Le présent chapitre porte sur les différentes dépenses fiscales proposées par le PLF 2022-2023 et sur la structure du projet de loi de finances.

IV.1. Les dépenses fiscales

Pour analyser les dépenses fiscales, la Cour a d'abord vérifié si le projet de loi de finances comporte des informations sur les dépenses fiscales avant d'apprécier la qualité de ces informations.

IV.1.1. Existence des informations sur les dépenses fiscales dans le projet de loi de finances

A l'analyse du projet de loi de finances 2022/2023, la Cour constate que celui-ci comporte des informations sur les dépenses fiscales. Il s'agit :

- des exonérations qui seront accordées en vertu du Code des investissements et qui s'élèvent à 80 000 000 000 FRU selon l'article 2 du PLF 2022/2023 ;
- de l'exonération de l'importation des semences certifiées comme telles d'origine animale et végétale (article 117) ;
- de l'exonération de TVA sur la livraison intérieure des semences certifiées importées ou produites localement (article 117) ;
- les associations sans but lucratif ne sont pas exonérées sauf les exonérations reconnues par les lois nationales et internationales (article 118) ;
- de l'exonération des droits et taxes à l'importation sur les acquisitions de nouveaux engins et matériels destinés aux constructions et entretien des routes et les acquisitions des mélangeurs de bétons destinés à l'Agence routière du Burundi (article 122) ;
- des exonérations des droits et taxes à l'importation sur les véhicules de transports rémunérés de personnes, main droite, neufs ayant une capacité d'au moins trente places assises (article 125) ;
- des exonérations des droits et taxes sur l'importation des échafaudages métalliques, du bois brut, du gaz de cuisine et ses récipients ainsi que des appareils de cuisson à combustible gazeux (article 126) ;



IV.1.2. Appréciation des informations sur les dépenses fiscales

Au sujet des exonérations qui seront accordées, à l'exception de l'exonération prévue à l'art.118 du PLF, la Cour note que les autres précisent l'objet pour lequel l'exonération sera accordée.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le montant des prévisions est revu à la hausse passant de 18 000 000 000 FBU à 80 000 000 000 FBU. Cependant, la Cour doute du réalisme de ces prévisions du fait que le niveau d'exécution des années antérieures est supérieur à ce montant.

La Cour recommande au ministère de Finances de préciser l'objet de l'exonération prévue à l'art 118 du PLF et de tenir compte du niveau d'exécution des années antérieures dans les prévisions des exonérations.

IV.2. Structure du projet de loi de finances

IV.2.1. Composition du projet de loi de finances

La loi relative aux finances publiques, dans son article7, dispose que le budget général de l'Etat arrête l'ensemble des recettes et dépenses des institutions et administrations de l'Etat à l'exception de celles figurant dans des budgets annexes, les comptes d'affectation spéciale et les comptes de prêts.

Les ressources du budget général de l'Etat comprennent :

- les ressources budgétaires regroupant :
 - les ressources fiscales ;
 - les ressources non fiscales, y compris les dons.
- les ressources de trésorerie regroupent :
 - le produit des emprunts ;
 - le produit des cessions d'actif de toute nature.



Les charges du budget général de l'Etat comprennent :

- les charges budgétaires regroupant :
 - a) les dépenses courantes ;
 - b) les constitutions et acquisitions d'actif.
- Les charges de trésorerie regroupant le remboursement d'emprunts.

L'analyse du PLF permet à la Cour de préciser que même si le PLF 2022/2023 renseigne l'essentiel des informations exigées par l'article 7 de LFP, les charges de trésorerie pourraient manquer de sincérité dans la mesure où cette rubrique qui totalise un montant de 77 988 771 369 FBU selon la classification économique,

n'apparaît pas à l'article 2 du projet de loi de finances qui montre la répartition des dépenses du budget général de l'Etat.

La Cour attire l'attention du Parlement sur l'absence des charges de trésorerie (remboursement du principal de la dette) à l'article 2 du PLF.

V.2.2. Les documents d'information

L'article 27 de la LFP précise qu'en outre, les documents d'information suivants doivent accompagner les projets de loi de finances initiales :

- a. Un rapport sur les hypothèses et perspectives économiques retenues pour l'exercice à venir ;
- b. Les comptes consolidés de l'ensemble des administrations publiques pour le dernier exercice clos, faisant apparaître notamment les comptes des organismes publics autonomes ;
- c. Un état fixant la programmation indicative à moyen terme des grandes catégories de dépenses publiques ;
- d. Un rapport sur l'application de la présente loi organique et notamment ses articles 18, 19, 42 et 47 ;
- e. Le programme d'investissements publics (PIP).

L'analyse du PLF permet à la Cour de constater que tous les documents indiqués par l'art 27 ont été annexés au PLF.

Par ailleurs, l'exposé des motifs indique au point 26 que dans le cadre de la transparence et de la traçabilité de l'exécution du budget 2022-2023, les plans de travail et budget annuel (PTBA) des ministères et institutions constituent une annexe du PLF 2022-2023. Cependant, ils n'ont pas été annexés au PLF.

La Cour trouve que la non-production des PTBA ci-haut indiqués prive le Parlement des outils importants d'analyse du projet de loi des finances lui soumis par le Gouvernement et que par conséquent, cette irrégularité entache la transparence et la sincérité du projet.

La Cour recommande au ministère des Finances d'annexer au PLF les plans de travail et budget annuel (PTBA) dans l'objectif de permettre au Parlement de mieux analyser la transparence et la traçabilité de l'exécution du budget..



CHAPITRE V. ANALYSE DES EQUILIBRES DU BUDGET

Conformément à l'article 11 alinéa 1 de la loi organique relative aux finances publiques, le budget de l'Etat fait apparaître un solde budgétaire global calculé par addition :

- du solde du budget général résultant de la différence entre ses charges et ressources budgétaires,
- de l'évolution des soldes des budgets annexes, des soldes des budgets d'affectation spéciale et des soldes des budgets de prêts.

L'exposé des motifs du PLF 2022/2023 n'indique pas expressément qu'il existe des tableaux des budgets annexes ainsi que des budgets d'affectation spéciale aux annexes de la loi de finances 2022/2023.

Le projet de loi de finances 2022/2023 fixe les ressources de l'Etat à 2 193 664 320 835 FBU et les dépenses globales à 2 391 082 983 595 FBU. Ce projet de loi de finances dégage un solde budgétaire déficitaire.

V.I. Analyse de la sincérité du déficit budgétaire

Pour analyser la sincérité du déficit budgétaire, il convient de déterminer ce déficit d'une part et de vérifier sa sincérité d'autre part.

V.1.1. Détermination du déficit budgétaire

L'article 3 du projet de loi de finances 2022/2023 dont les données concordent avec celles de son exposé des motifs, indique que le solde prévisionnel est déficitaire. Il s'élève à 197 418 662 760 FBU.

Comparé au déficit de la loi de finances 2021/2022 qui était de 151 801 937 855 Fbu, le déficit prévisionnel du budget 2022/2023 a augmenté de 45 616 724 905 FBU, soit un taux d'accroissement de 30,05 %.

V.1.2. Vérification de la sincérité du déficit budgétaire

Pour analyser la sincérité du déficit budgétaire, la Cour devait procéder aux travaux suivants :

- établir la situation des arriérés ;
- apprécier leur importance par rapport à l'enveloppe globale (dépenses globales du budget général de l'Etat) ;



- examiner les documents du budget pour vérifier si les arriérés ont été apurés.

L'exposé des motifs du PLF 2022/2023, le PLF 2022/2023 et ses annexes ne renseignent pas sur la situation des arriérés. Néanmoins, le projet de loi de règlement et de compte-rendu budgétaire, exercice 2020/2021 montre le paiement des arriérés à la fin de l'exercice à hauteur de 57 662 093 476 Fbu alors que la loi de finances de cet exercice n'en prévoyait pas le paiement et ne précisait pas leur montant. Cette situation se répète même pour les exercices antérieurs.

Par voie de conséquence, la Cour n'a pas été en mesure d'effectuer les travaux d'analyse de la sincérité du déficit budgétaire.

La Cour émet une réserve sur la sincérité du déficit budgétaire du projet de loi de finances 2022/2023.

La Cour attire l'attention du Parlement sur la nécessité d'établir la situation des arriérés pour améliorer la sincérité du solde budgétaire.

V.2. Analyse des modalités de financement du déficit budgétaire

Le PLF 2022/2023 prévoit deux modalités de financement du déficit à savoir le financement extérieur net à hauteur de 2 679 459 661 FBU et le financement intérieur net à hauteur de 194 739 203 499 FBU, représentant respectivement 1,35% et 98,64% du déficit global.

La Cour signale que le recours excessif de l'Etat au financement intérieur pour couvrir le déficit risque de compromettre les efforts du secteur privé dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à son développement. Cet effet d'éviction pourrait éventuellement influencer négativement le financement de l'investissement privé.

La Cour s'inquiète du recours excessif au financement intérieur pour couvrir le déficit.

Le financement intérieur net est constitué essentiellement par le financement bancaire dont les avances de la BRB à hauteur de 143 839 203 499 FBU, soit 73,8% du financement intérieur et 72,8% du financement du déficit global.

La Cour constate que l'Etat fera recours aux avances de la BRB pour financer le déficit budgétaire en violation de l'article 12 de la loi organique relative aux finances publiques.



La Cour recommande au Gouvernement de respecter l'article 12 de la loi relative aux finances publiques.

